

Assainissement non collectif : le droit de regard

Mettre au norme l'assainissement non collectif sans grever outre mesure le budget des familles concernées, mais sans non plus tout attendre de la collectivité, tel est le débat qui envenime depuis quelque temps les relations entre des citoyens regroupés en association et les élus communautaires.

Grosse réunion de travail au siège du service assainissement de Beaufort-en-Anjou vendredi 21 mai. Elle rassemblait les associations pour « un assainissement équitable » au sein d'un SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) et le président de la communauté de communes Jean-Charles Taugourdeau. Marie-Pierre Martin, conseillère générale et très impliquée dans la gestion de l'eau sur le territoire, assistait à l'échange que le député-maire de Beaufort voulait constructif.

Sortir de la défiance

Il s'agit de sortir d'une logique de défiance et d'affrontement. L' élu parle parfois de « groupes de pression » sur ce sujet et on sent que ça ne lui convient pas. Il veut agir, cartes sur table, à condition de rester fidèle à sa ligne qui sépare les budgets de l'assainissement collectif (toujours prioritaire à ses yeux) et le non collectif (que les particuliers doivent assumer, même si la collectivité comprend qu'une aide est nécessaire).

Travail soigné exigé

Le coût reste l'obsession des



Les représentants des associations.

associations. Comment réduire la dépense d'une réhabilitation estimée entre 5 000 et 7 000 € selon l'urgence de la situation et le classement sur l'échelle des priorités (P1, P2, P3 du plus urgent au moins urgent) ?

La mise en conformité des installations, l'agrément des contrôleurs, tout ça pose à juste titre question. Le travail doit être effectué par des prestataires reconnus pour leurs compétences. Un travail de qualité, « c'est très important. »

Venir en aide aux particuliers

Des solutions se développent ailleurs (qu'en Maine-et-Loire) pour faire baisser la facture. On songe aux micro-stations homologuées. Sans homologation, l'usager prend ses responsabilités. Là encore, le sérieux doit primer.

Il a un prix. Conscient du coût de la réhabilitation (obligatoire), de la réalité du portefeuille en temps de crise et sur le territoire concerné, Jean-Charles Taugourdeau a déjà proposé que la collectivité finance une avance des sommes nécessaires au profit des plus démunis identifiés par les CCAS. Sur la base de vingt dossiers par an, mais on sait que 2 700 foyers (au global) sont visés sur la communauté de communes.

Pour soulager l'ensemble des foyers sans inciter à se détourner de l'environnement et de la loi (ce qui est puni), la collectivité et les associations doivent réfléchir à prendre la maîtrise des travaux, à grouper les achats de matériels et à confier la besogne à des entreprises du secteur, en fuyant comme la peste les grosses



Jean-Charles Taugourdeau.

boîtes toujours pressées de faire le maximum de bénéfiques sur l'eau et l'assainissement.

Définir la réhabilitation

Par un effet de masse sur les commandes et les marchés, la collectivité servirait d'intermédiaire entre les artisans certifiés et les clients invités fortement à adhérer au SPANC et donc à acquitter un droit d'entrée. Rien n'est gratuit.

Dès lors, si on suit cette logique rassurante et de bonne gestion, la question posée par le « père de famille » Taugourdeau est celle-ci : « Où commence et où s'arrête une réhabilitation ? ». Pour éviter les dérapages, mieux vaut bétonner les critères.

Laurent ZARINI